



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 7 c) de l'ordre du jour

Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto

Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et

l'acquisition continue d'unités de réduction des émissions

**Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et
l'acquisition continue d'unités de réduction des émissions
au titre de l'application conjointe**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a entrepris l'examen des modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continue d'unités de réduction des émissions au titre de l'application conjointe, conformément au paragraphe 16 de la décision 1/CMP.8.
2. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa quarantième session (juin 2014), en se fondant sur le projet de texte proposé par les coprésidents des consultations informelles pertinents¹ dans le but de recommander à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto d'examiner et d'adopter un projet de décision sur la question à sa dixième session (décembre 2014).

¹ Le texte sera publié sur le site de la Convention.